



REMISE A NIVEAU DES PROFESSIONNEL.L.E.S AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

Activités professionnelles AP en lien avec l'arrêté du 10.06.2021 relatif à la formation conduisant au DEAP

Objectifs et compétences visées

- Prendre connaissance et s'approprier le nouveau cadre réglementaire permettant la réalisation par l'auxiliaire de puériculture de soins en situation aiguë en collaboration avec l'infirmier.ère puériculteur.trice ou sage-femme.
- Actualiser ses connaissances, faire évoluer ses pratiques et compétences professionnelles en vue d'adapter son accompagnement au plus près des besoins de l'enfant et de sa famille.
- Expérimenter de nouvelles activités professionnelles.

Missions de la profession

L'auxiliaire de puériculture exerce sous la responsabilité de l'infirmier.ère ou de l'infirmier.ère puériculteur.trice diplômé d'Etat.

Dans le cadre de son nouveau référentiel d'activités, il ou elle est autorisé.e à dispenser des activités d'éveil et d'éducation et réaliser des soins d'hygiène et de confort pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de l'enfant, dans le cadre de rôle propre de l'infirmier.ère et des actes spécifiques définis prioritairement pour l'infirmier.ère puériculteur.trice, en collaboration et dans le cadre d'une responsabilité partagée.

3 missions spécifiques au métier :

- Accompagner l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et sociale
- Collaborer au projet de soins personnalisés dans son champ de compétences.
- Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.

Programme

Jour 1 :

- Réglementation en lien avec le référentiel d'activités et le référentiel de compétences
- Notion de soins en situation aiguë et soins courants
- Pharmacologie et circuit du médicament
- Paramètres vitaux
- Oxygénothérapie
- Rôle de l'auxiliaire de puériculture dans l'aspiration endo-trachéale

Traçabilité et transcription

Jour 2 :

- Rôle de l'auxiliaire de puériculture dans les soins liés aux dispositifs médicaux et appareillages
 - Soins d'entérostomie cicatrisée
 - Prélèvements non-stériles
- Le diabète et la glycémie capillaire
- Rôle de l'auxiliaire de puériculture dans l'éducation du patient

INFOS PRATIQUES



Publics concernés et prérequis :
DEAP antérieur à 2021



Formation à :
Inter : Lyon
Intra : Sur site à la demande
8 participant.e.s maximum par groupe



Programme :
2 jours consécutifs
14 heures

Calendrier et Tarifs à la demande



Financement :
De 180€ à 210€ par journée

Contactez nos équipes pour plus d'informations

Méthodes et outils pédagogiques

Pédagogie alternant apports théoriques et mises en situation :

- Théorie 50% - Travaux pratiques 50 %
- Mise à disposition de fiches pratiques et de documentation

Evaluation

- Auto-évaluation à compléter par chaque participant.e en début et en fin de formation (attentes et objectifs de la formation)
- Attestation de formation et de validation des objectifs remise à l'issue de la formation

Check-list de l'inscription

Bulletin d'inscription à compléter sur
www.ocellia.fr

POUR TOUTE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS :

Lyon : Service Formation Continue au
04 78 64 24 09
formation-continue.lyon@ocellia.fr



OCELLIA est un établissement signataire de la charte pour l'accueil en formation des personnes en situation de handicap. Votre parcours de formation peut faire l'objet d'aménagement. Nous proposons un accompagnement spécifique aux personnes en situation de handicap.

Espace Lyon

Le Sémaphore
20 rue de la Claire CP 320
69337 Lyon Cedex 09

04 78 83 40 88
contactlyon@ocellia.fr

Espace Grenoble Echirolles

3 avenue Victor Hugo BP 165
38432 Echirolles Cedex

04 76 09 02 08
contactgrenoble@ocellia.fr

Espace Valence

103 avenue Maurice Faure
26000 Valence

04 75 86 30 55
contactvalence@ocellia.fr



Lyon - Grenoble - Valence

www.ocellia.fr